

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Résidence privée : le regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) demande une protection pour les personnes aînées qui y vivent

Québec, le 15 mars 2011 — Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) a demandé que les comités des usagers et de résidents présents sur tout le territoire du Québec aient aussi le mandat de défendre les droits des personnes aînées qui vivent en résidence privée. Cette demande a été faite aujourd'hui lors de la présentation de son Mémoire « Gouvernance — l'usager au cœur des services » à la Commission parlementaire sur la santé et des services sociaux qui étudie le projet de loi 127.

« Personne ne défend les droits des sans voix, les personnes aînées vivant en résidence privée, et nous croyons que c'est une lacune grave dans notre société » déclare Monsieur Claude Ménard, président du Regroupement provincial des comités des usagers. « Nous croyons qu'il suffirait que la loi précise que les établissements de santé doivent couvrir toutes les clientèles présentent sur leur territoire y compris les Ressources intermédiaires (RI), de type familial (RTF) et les résidences privées pour assurer une protection minimale à une clientèle vulnérable ».

Le Regroupement provincial des comités des usagers souhaite que les comités des usagers et de résidents aient plus d'autonomie dans la gestion de leurs affaires et de leur budget. De plus, comme le Forum des citoyens qui relevait des agences régionales a été aboli, le Regroupement suggère qu'une Commission régionale des comités des usagers soit constituée pour faire entendre la voix citoyenne des membres des comités au niveau régional et ainsi participer aux décisions qui affectent les usagers.

« La voix citoyenne dérange souvent et on n'aime pas l'entendre autour d'une table de conseil d'administration » constate Monsieur Pierre Blain, directeur général du Regroupement. « En effet, le projet de loi 127 enlève un poste au sein des conseils d'administration aux comités des usagers et le Ministère de la Santé vient de couper leurs budgets. »

Peu importe qui se retrouve autour de la table du conseil d'administration des établissements, qu'il soit élu, nommé ou coopté, la Loi sur la santé et les services sociaux donne une mission claire aux comités des usagers : être la voix des usagers et défendre leurs droits tout en améliorant la qualité des services.

Les comités des usagers et de résidents des établissements de santé et des services sociaux ont été créés pour être les gardiens des droits des usagers. Le Regroupement provincial des comités des usagers représente les 594 comités des usagers et de résidents dont les membres travaillent bénévolement à l'amélioration de la qualité des services.

-30-

Source

Claude Ménard Président, 514 436-3744 Pierre Blain Directeur général, 514 436-3744 <u>pblain.rpcu@hotmail.com</u>